



Règlement du concours du prix Renaud Mahieux des meilleures affiches

Art. 1 : Il est organisé un concours des meilleures affiches afin d'enrichir les échanges scientifiques, valoriser les travaux présentés en affiche, contribuer à une meilleure formation des plus jeunes et offrir un coup de pouce à leur CV.

Art. 2 : Éligibilité : Toute présentation par affiche d'un travail original soumis avant le 15 janvier 2023 sur le site web des JFV par un auteur inscrit aux JFV.

Art.3 : Prix : quatre affiches lauréates :

- 2 affiches lauréates pour la session Poster 1
- 2 affiches lauréates pour la session Poster 2

Art. 4 : Modalité d'attribution des prix. Chaque participant aux JFV pourra pour sa meilleure affiche (jour 1 et jour 2) grâce à l'application wooclap et un jury final désignera les quatre lauréats parmi les affiches qui obtiendront le plus grand nombre de votes.

Art. 5 : Calendrier

Lundi 17 avril entre 12h15 et 16h15 : chaque participant aux JFV aura le droit de choisir son meilleur poster parmi ceux affichés pendant la 1^{ère} journée : session Poster 1 (P001-P081). Une évaluation des affiches ayant récoltées le plus grand nombre de vote sera ensuite effectuée par le jury final.

Mardi 18 avril entre 8h30 et 11h30 : chaque participant aux JFV pourra voter pour son meilleur poster parmi ceux affichés pendant la 2^{ème} journée : session Poster 2 (P082-P159). Une évaluation des affiches ayant récoltées le plus grand nombre de vote sera ensuite effectuée par le jury final.

Mardi 18 avril 15h15 : Annonce des quatre affiches lauréates du prix **Renaud Mahieux**.

Art. 6 : Publicité des résultats. Seuls les prix sont rendus publics. Le classement et les notes ne sont pas divulgués.